PROGRAMME DES COURS (SUR 2 ANS) TECHNICIEN·NE CHIMISTE	PÉRIODES
UE 1 Français orienté	80
Mathématiques : orientation technique - niveau 1	80
Mathématiques : orientation technique - niveau 2	80
Sensibilisation au développement durable	50
ESS - Méthode de travail	60
Chimie industrielle	140
Biochimie	140
Éléments de chimie générale	160
Éléments de chimie appliquée	120
Chimie instrumentale	100
Technicien∙ne chimiste : mécanique et électricité	120
Stage : Technicien·ne chimiste	120
Épreuve intégrée de la section : Technicien·ne chimiste	80
TOTAL	1330

# Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Jemeppe

ORIENTATION ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL & ÉCONOMIQUE

Quai des Carmes 43 - 4101 Jemeppe Tél. 04 279 47 56-57-58-60

□ psseraingg@provincedeliege.be

**IPEPSjemeppe** 

### www.ipepsjemeppe.be

# PROCÉDURE D'INSCRIPTION

#### **DURÉE DES ÉTUDES**

2 ans, en journée, à raison de +/- 28 périodes/semaine.

#### TITRE DÉLIVRÉ

Certificat de qualification de « **Technicien-ne chimiste** » correspondant au certificat de qualification « **Technicien-ne chimiste** » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

Possibilité d'obtention du CESS moyennant une formation complémentaire de 440 périodes.

#### **CONDITIONS D'ADMISSION**

- être âgé de 18 ans minimum ;
- avoir achevé avec fruit l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice ou de promotion sociale ou présenter un test d'admission.

#### **DROIT D'INSCRIPTION**

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

#### Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes inscrites à l'A.V.I.Q. ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS);
- les personnes soumises à une autorité publique

# MÉTIER EN PÉNURIE





### **TECHNICIEN-NE CHIMISTE**





### **CHAMP D'ACTIVITÉ**

Le·la TECHNICIEN·NE CHIMISTE travaille en unité de production ou en laboratoire de contrôle.

En unité de production et sous la direction d'un chef de production, le·la technicien·ne de production des industries chimiques participe suivant des procédures établies à la surveillance et à la conduite d'un procédé de fabrication. En outre, il·elle effectue des opérations d'entretien prédictives et préventives de maintenance de premier niveau en ligne de production.

En laboratoire de contrôle et sous la direction d'un responsable de laboratoire, le-la technicien-ne de laboratoire de contrôle des industries chimiques prépare et effectue des analyses suivant des procédures établies. Il-elle développe aussi des actions permettant de maintenir le laboratoire en état opérationnel et il-elle surveille les analyses, vérifie l'exactitude des résultats et rédige les rapports d'analyse.

## **TÂCHES**

- surveiller le bon déroulement des opérations, appliquer les procédures de surveillance, surveiller les paramètres de production, relever les données selon la procédure;
- procéder à des tests de contrôle de qualité;
- transmettre des échantillons au laboratoire ;
- ajuster les paramètres de production conformément aux procédures;
- détecter toute anomalie de fonctionnement et la signaler au responsable de production;
- rédiger des rapports de garde ;
- utiliser l'outil informatique pour l'encodage de données spécifiques;
- effectuer des opérations techniques de maintenance (montage, nettoyage, remplacement, entretien, maintenance de premier niveau);
- prendre connaissance des modes opératoires ;
- prélever et préparer les échantillons dans le respect des procédures;
- préparer, régler et étalonner les appareillages et les réactifs nécessaires ;
- réaliser les analyses dans le respect des modes opératoires;
- établir les rapports d'analyse et les transmettre au responsable;
- effectuer des opérations techniques (montage, nettoyage, remplacement, entretien et maintenance des équipements);
- participer à la gestion des approvisionnements en réactifs et petit matériel;
- assurer le suivi de la documentation technique concernant les appareils de laboratoire.



## **DÉBOUCHÉS**

Le-la **TECHNICIEN·NE CHIMISTE** pourra utiliser ses compétences dans l'industrie chimique, mais également dans d'autres industries dites « industries de procédés » :

- industrie sidérurgique,
- industrie verrière,
- cimenterie,
- industrie de transformation du bois,
- industrie pharmaceutique, cosmétique, paramédicale,
- industrie des vernis, des peintures, des solvants, ...
- industrie pétrochimique,
- industrie des matériaux composites, du caoutchouc,
- industrie agroalimentaire,
- industrie de transformation des matières plastiques,
- autres.